

La Malouine repasse son code à 81 ans

Il n'y a parfois pas d'âge pour faire ou refaire les choses qu'on a pu faire à 20 ans : la preuve avec Jeannine Lecorgne, qui a repassé son code de la route à 81 ans.

C'est un excès de vitesse qui lui avait valu de perdre son permis quelques années auparavant.

Alors pendant deux ans, la Malouine, ancienne Dinardaise, a repris des cours, au milieu d'autres élèves bien plus jeunes qu'elle... « J'étais un peu la mascotte et on s'entendait très bien. Il a fallu travailler très dur. Mais on n'a rien sans travail et persévérance ! » La



Jeannine Lecorgne n'est pas peu fière de son petit exploit.

voilà en tout cas depuis janvier dernier de nouveau au volant de sa voiture, prête à aller rendre visite à ses enfants et petits-enfants !

286

Un petit peu excessif, ce monsieur, sans doute. L'entrepreneur n'aura en tout cas pas lésiné sur

les coups de téléphone : il comparaisait devant le tribunal malouin pour avoir appelé l'acquéreur de son entreprise à 286 reprises, en 12 jours.

Âgé d'une soixantaine d'années, il avait vendu son affaire pour 30 000 euros... 30 000 euros qu'il aura mis du temps à voir venir, après un premier chèque refusé par la banque. D'où les 286 appels ! Cela lui aura coûté 400 € d'amende pour appels malveillants et dommages et intérêts...



Une cigogne a fait escale à Saint-Guinoux



Une cigogne s'est posée et a fait son nid sur la cime d'un arbre, à Saint-Guinoux ! C'était en juin dernier. Un phénomène plutôt inhabituel dans le bocage ; habituellement, les cigognes se déplacent en groupe. Celle-ci a visiblement voyagé en solitaire et a décidé de faire une halte dans le marais de la commune. Mais on se souvient que l'an passé déjà, trois de ses congénères avaient déjà surpris les habitants de nos contrées par leur passage par Saint-Père-Marc-en-Poulet...

Un vin rouge sur le Mont Garrot



Jean-Pierre Vivier et l'association des Vignerons de Garo travaillent au précieux nectar...

Eh non, vous ne rêvez pas. Il y a bien une vigne sur le coteau du Mont Garrot à Saint-Suliac. D'ailleurs, au même endroit les moines déjà au Moyen-Âge y entretenaient

une vigne. Après avoir choyé les ceps et produit un vin blanc, les Vignerons de Garo ont décidé de prolonger leur rêve et de créer cette fois un vin rouge. Et ce serait le seul de

ce type en Bretagne ! C'était il y a trois ans.

La récolte avait lieu cette année : les vendanges ont commencé fin septembre, autour de Jean-Pierre Vivier et

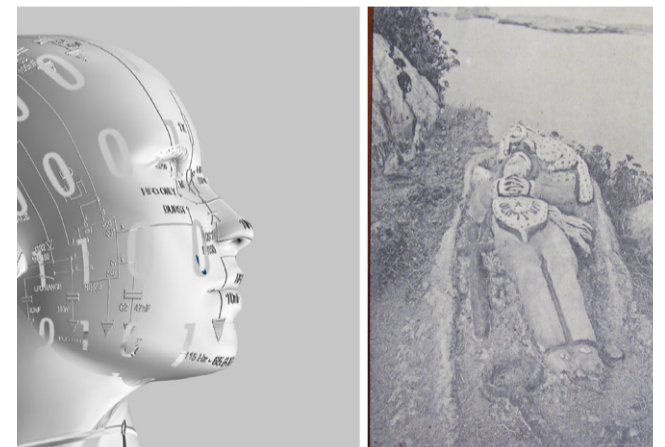
de l'association qui l'entoure. Rendez-vous au printemps pour la mise en bouteille du précieux élixir...

110 ans plus tard, la réplique d'une œuvre de l'Abbé Fouré

L'Abbé Fouré, qui vécut de 1839 à 1910, sculpta dans les rochers de Rothéneuf des centaines d'œuvres, de même qu'il sculpta de nombreuses œuvres dans le bois. Toutes en train de disparaître, petit à petit, les unes après les autres...

C'est en s'appuyant sur les nouvelles technologies, et le savoir-faire de l'entreprise Maillard & Maillard, de Saint-Pierre-de-Plesguen, que l'association des Amis de l'œuvre de l'Abbé Fouré a concrétisé un projet époustouflant cette année : la numérisation et la réalisation d'une copie

de l'une de ces sculptures, en l'occurrence celle du Duc de Bretagne, encore visible à la Pointe du Christ à Rothéneuf. L'entreprise, spécialisée dans la taille, le façonnage et le finissage de granit à Saint-Pierre de Plesguen a utilisé des techniques très modernes, à l'aide d'un robot laser, pour confectionner la réplique : elle a été révélée au public cet automne, et est toujours en attente d'un lieu pour se donner à voir de façon permanente. Retournée, pour lors, là où elle est née : chez Maillard & Maillard à St Pierre de Plesguen...



C'est la sculpture du Duc de Bretagne (à droite), qu'on peut encore voir à la pointe du Christ à Saint-Malo, qui a été numérisée et reproduite cette année, à l'initiative des Amis de l'œuvre de l'Abbé Fouré.

155

Un Malouin de 42 ans a été flashé à 155 reprises en 1 an au guidon de son scooter de 125 cm³. Il aura fait tourner en bourrique les fonctionnaires du Cacir (Centre automatisé de constatation des infractions routières) de Rennes. À 155 reprises, dont « 154 fois pour des excès de moins de 20 km/h ». Toujours flashé aux



mêmes heures, souvent très tard le soir, il empruntait la même route « quatre fois par jour » pour rallier son domicile de Saint-Malo au restaurant qui l'emploie sur la rive gauche. Il passait entre les mailles du filet car les radars ne flashaient pas l'arrière de son scooter, alors que c'est là que se trouvait sa place d'immatriculation ! Jusqu'au jour où, sur les photos des flashes, les gendarmes avaient noté le numéro de téléphone d'un loueur de scooters, chez qui ils glanèrent de précieux renseignements qui permettront d'identifier et de convoquer le multiple contrevenant. Il a été condamné en mars à payer une amende de 3 068 euros.